



Conseil Municipal Vitrolles

PROCES-VERBAL

5 juin 2026

**ELECTIONS
SÉNATORIALES DU
27 SEPTEMBRE 2026
- DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS
SUPPLÉMENTAIRES
ET DES SUPPLÉANTS
DE LA COMMUNE**

PROCÈS-VERBAL

Service Conseil Municipal
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles



04 42 77 90 68 - 04 42 77 90 69

Vitrolles
vivre ensemble



DGA - RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Service du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL

**ELECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
SUPPLÉMENTAIRES ET DES SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE**

ELECTIONS SENATORIALES DU 05 JUIN 2026

Etat des présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Pouvoirs : M. GACHET à M. WAHARTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. SAHRAOUI

Le quorum de 20 élus présents en exercice est atteint.

PRÉAMBULE A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Le Maire propose de désigner **Monsieur Malick SAHRAOUI** à la fonction de secrétaire de séance, l'assemblée a approuvé cette désignation.

DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET DES SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE

COMPTE RENDU DE SÉANCE ET TENEUR DES ÉCHANGES

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ooo

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET DES SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE

N° Acte : 5.3

Délibération n°26-102

Le Conseil municipal de la commune de Vitrolles, réuni en séance publique le 5 juin 2026,

VU le Code électoral et notamment ses articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2026 portant indication du nombre de délégués et suppléants à désigner et à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'en application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux par l'élection des sénateurs, les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats de sénateurs dans le département ;

CONSIDERANT qu'à cet effet, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2026 portant indication du nombre de délégués et suppléants à désigner et à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, la commune de Vitrolles doit procéder à l'élection de 8 délégués supplémentaires et de 12 suppléants ;

CONSIDERANT que l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste, au scrutin secret, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que 3 listes de candidats ont été déposées auprès du Maire dans les délais réglementaires, soit :

- la liste : Ensemble Pour Vitrolles
- la liste : Vitrolles En Ordre
- la liste : Vitrolles Unie

CONSIDERANT que le bureau électoral:

- est présidé par le Maire Loïc GACHON
- comprend le secrétaire M. SAHRAOUI
- comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

-les 2 conseillers les plus âgés : M. PIQUET et Mme NERSESSIAN

-les 2 conseillers les plus jeunes : M. COPPENS et M. HANACHI

CONSIDERANT les opérations de vote suivantes :

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués supplémentaires	Nombre de délégués suppléants
Ensemble Pour Vitrolles	28	6	9
Vitrolles En Ordre	9	2	3
Vitrolles Unie	2	0	0

SONT DESIGNES

Délégués supplémentaires :

Pour la liste Ensemble Pour Vitrolles :

- Mme DESCLOUX Odette – M. De SOUZA Frédéric - Mme RIOUAL Françoise - M. MATHON Jean-Claude – Mme BEN-AMARA Iman-Nour- M. PERLES Jean-François

Pour la liste Vitrolles En Ordre :

- M. HOLL Christopher – Mme CONTICELLO Martine

Délégués suppléants :

Pour la liste Ensemble Pour Vitrolles :

- Mme ZEMOUR Floence – M. PORTE Henri-Michel – Mme MICHEL Marie-Claude – M. MONDOLONI Jean-Claude – Mme VECCO Stephanie – M. JACQUOT Maurice – Mme THIBAUT Marie- Thérèse - M. GRAND Marc – Mme INFANTES Maryline

Pour la liste Vitrolles En Ordre :

- M. RATSIMBAZAFY Heriniaina – Mme COMTET Marjorie – M. DESCOMBES-LAVOIX Jean-Marc

Le procès-verbal des opérations électorales est dressé publiquement et établi en trois exemplaires.

HÔTEL DE VILLE - BOÎTE POSTALE 30102 - 13743 VITROLLES CEDEX - TEL : 04 42 77 90 00 - www.vitrolles13.fr

M. Le Maire

Avant d'ouvrir la séance, on va dire, elle est pas en soi, c'est pas un conseil extraordinaire, c'est une séance ordinaire, mais elle a un horaire original, tout simplement.

Ce jour était obligatoire pour pouvoir désigner, élire pour être exact.

La liste des grands électeurs complémentaires en vue des élections sénatoriales du 27 septembre. Et pour éviter de vous convoquer 2 fois en peu de temps, nous avons pris le parti de regrouper les 2 séances le même soir.

Nous aurons donc une première séance dédiée exclusivement aux élections sénatoriales. On aura une suspension de séance pour permettre aux services de l'Assemblée de communiquer les résultats à la préfecture qui les attend dès ce soir. Et nous reprendrons ensuite, après une interruption de séance d'une petite dizaine de minutes, notre séance ordinaire avec les points classiques à l'ordre du jour.

Cette séance va nécessiter la mise en place d'un bureau de vote.

Dès lors, les 2 benjamins et les 2 aînés de cette assemblée seront appelés à tenir le bureau de vote et, sur recommandation de la préfecture, il est préférable de ne pas cumuler la fonction de secrétaire de séance.

Donc ce ne sera pas Monsieur COPPENS qui sera secrétaire de séance.

La séance est ouverte. Monsieur SAHRAOUI, de retour, assurera le secrétariat de séance et je lui demande de procéder à l'appel.

M. SAHRAOUI

L'appel est fini, Monsieur le Maire.

M. Le Maire

Je vous remercie.

Alors, donc vous le savez, les élections sénatoriales auront lieu le, j'ai bien dit le 27, c'est ça ?

Je me trompe pas, le 27 septembre, dimanche 27 septembre prochain.

L'ensemble des conseillers municipaux de Vitrolles sont de droit grands électeurs et sont donc convoqués pour cette élection sénatoriale.

La ville de Vitrolles dispose de 8 grands électeurs supplémentaires à désigner parmi la population, parmi les électeurs de la commune, et de 12 suppléants qui seraient amenés à voter si l'un des grands électeurs titulaires se retrouvait empêché.

Je précise toutefois que l'élection, la participation à l'élection sénatoriale est obligatoire et que les motifs d'absence doivent être dûment renseignés et dûment fournis au préfet qui lui-même convoque le suppléant sur la liste complémentaire.

Donc, on est sur une application de la loi et assez stricte. Et pour ne rien vous cacher, quand la préfecture organise une élection, c'est très rigoureux, parfois même, on va dire qu'on va très loin dans la rigueur, mais c'est très bien, on se plie.

Ceci étant dit, nous devons procéder du coup à une élection des grands électeurs. Nous avons reçu trois listes qui vont à la fois porter les noms des grands électeurs supplémentaires et des suppléants.

C'est-à-dire qu'il y a une seule liste qui est proposée au vote. On va procéder à un seul vote et il y aura 2 calculs. Un premier calcul pour la répartition des 8 grands électeurs à la proportionnelle à la plus forte moyenne. C'est ça, je me trompe pas, c'est la plus forte moyenne ou plus forte reste, plus forte moyenne. Puis même calcul sur les suppléants à la plus forte moyenne également sur les 12 suppléants.

Nous avons donc reçu 3 listes, une que je vais vous lire, la liste présentée par Ensemble pour Vitrolles avec Madame DESCLOUX Odette, Monsieur DE SOUSA Frédéric, Madame RIOUAL Françoise, Monsieur MATHON Jean-Claude, Madame BEN-AMARA Imane Nour, Monsieur PERLES Jean François, Madame ZEMOUR Florence, Monsieur PORTE Henri Michel, Monsieur Madame MICHEL Marie Claude, Monsieur MONDOLONI Jean-Claude, Madame VECCO Stéphanie, Monsieur JACQUOT Maurice, Madame THIBAUT Marie Thérèse, Monsieur GRAND Marc, Madame INFANTES Marilyn, Monsieur OULIÉ Gérard, Madame DESSY Judith, Monsieur RENAUDIN Michel, Madame BELHAMEL Sihem et Monsieur BRET Alain.

La liste présentée par Vitrolles en ordre avec Monsieur HOLL Christopher, Madame CONTICELLO Martine, Monsieur RATSIMBAZAFI, Heriniaina, Madame COMTET Marjorie, Monsieur DESCOMBE-LAVOIX Jean-Marc, Madame BLANC Céline, Monsieur BEKENNICHE Chems, Madame LEMARCIS Sandrine, Monsieur BERNARD Steven, Madame CASA Michel, Monsieur BULLEUX, Jean-Paul, Madame BAROCHE Laurence, Monsieur ROSCIO Laurent, Madame PANDOLFI Marguerite, Monsieur LORTHIOIR Paul-Émile, Madame CHAMPEAUX Dominique, Monsieur BON David, Madame DISSAUX Leïa, Monsieur MATHIEU Cyrille, Madame ESTEVE Christelle.

Et enfin la liste présentée par Vitrolles Unie avec Monsieur ALLIOTTE Xavier, Madame PROPOS Julia, Monsieur TORRENTE Maxime, Madame NAPOLI Marielle, Monsieur BELGACEM Ali, Madame SAHUN Véronique, Monsieur BARCHICHE Sofiane et Madame TOURTET Stéphanie.

Il était évidemment tout à fait possible de présenter une liste incomplète.

Ces 3 listes étant présentées, les bulletins ont été remis sur table. Nous allons donc procéder à la décomposition du bureau de vote à l'élection.

Je demande du coup à nos aînés et à nos benjamins de rejoindre la table du bureau de vote, à savoir Monsieur PIQUET, Madame NERSESSIAN, Monsieur HANACHI et Monsieur COPPENS de s'organiser.

Et ensuite c'est Monsieur SAHRAOUI qui fera l'appel pour aller voter.

M. SAHRAOUI

L'ensemble des votants a été appelé.

M. le Maire

Le résultat paraissait évident, mais en fait, il est surprenant.

Nous aboutissons donc à 28 voix pour Ensemble pour Vitrolles, 9 voix pour Vitrolles en ordre et 2 voix pour Vitrolles unie, ce qui nous donne 6 délégués supplémentaires.

6 pour Ensemble pour Vitrolles, 2 pour Vitrolles en ordre et 0 pour Vitrolles unie, c'est 6/2/0.

Dès lors, pour les délégués suppléants, ça nous en donne donc.

9 pour Ensemble pour Vitrolles, 3 pour Vitrolles en ordre et 0 pour Vitrolles unie.

Sont donc élus grands électeurs titulaires, Madame DESCLOUX, Monsieur DE SOUZA, Madame RIOUAL, Monsieur MATHON, Madame BEN-AMARA, Monsieur PERLES, Monsieur HOLL et Madame CONTICELLO. Sont donc élus suppléants, Madame ZEMOUR, Monsieur PORTE, Madame MICHEL, Monsieur MONDOLONI, Madame VECCO, Monsieur JACQUOT, Madame THIBAUT, Monsieur GRAND et Madame INFANTES, ainsi que Monsieur RATSIMBAZAFY, Madame COMTET et Monsieur DESCOMBES-LAVOIX.

Je regarde le service de l'Assemblée. On est d'accord, formellement pour ceux qui sont présents dans la salle, je vais appeler votre nom. Vous devez vous manifester, savoir si vous acceptez cette mission.

Et pour ceux qui ne sont pas présents, ils recevront un courrier dans les 24 h et s'ils ne souhaitent pas honorer ce mandat, ils devront le manifester.

Donc tout simplement, vous levez, vous dites je l'accepte ou oui, ou peu importe, ou je refuse éventuellement.

Alors, on y va, Madame DESCLOUX. Merci Monsieur DE SOUZA, merci Madame RIOUAL, merci Monsieur MATHON, merci Madame BEN-AMARA, merci, Monsieur PERLES, merci Monsieur HOLL, merci Madame CONTICELLO, elle est absente, donc on lui écrira. Ça c'était pour les délégués titulaires.

Ensuite, sur les suppléants, Madame ZEMOUR est absente, Monsieur PORTE, Madame MICHEL est absente, Monsieur MONDOLONI, Madame VECCO, elle est absente. Monsieur JACQUOT, merci, Madame THIBAUT, merci, Monsieur GRAND, merci, Madame INFANTES absente, Monsieur RATSIMBAZAFI absent, Madame COMTET absente et Monsieur DESCOMBES, absent.

Je vous remercie. On a terminé.

Alors, avant de lever la séance, je vous indique que l'ensemble des délégués, comment dire, des élus doivent manifester sur quelle liste ils souhaitent qu'en cas d'empêchement, le suppléant soit appelé.

Et pour cela, il faut signer 1 PV auprès des services de l'Assemblée.

Pour les délégués titulaires, ce n'est pas la peine puisqu'automatiquement le suppléant sera appelé sur la liste où vous avez été élu pour ceux qui ont été élus ce soir.

Pour les élus du Conseil municipal, donc nous 39 autour de la table, nous devons tous signer le choix de la liste sur laquelle nous souhaitons que le suppléant soit appelé en cas d'empêchement.

La séance est levée, je vous remercie.

ooo

Malick SAHRAOUI,

Secrétaire de Séance



Le 10 juillet 2026

Loïc GACHON,

Maire de Vitrolles



